

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE DU 6 AVRIL 2021

Date convocation : 1 avril 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le six avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

Compte tenu de l'État d'urgence sanitaire, la séance s'est tenue à huis clos.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Jean-Pierre BARON, Sébastien CARRARA, Guy DUFOSSÉ, et MMES. Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET et Catherine TAVARES.

Absent excusé : M Rachid KALAI qui donne pouvoir à M Claude DUPRONT.

Absent : M. Marcel HECQUET.

Madame Catherine TAVARES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait signer le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 février 2021.

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe QUILLET, Adjoint au Maire et responsable des finances.

Le budget de la Commune est présenté selon le plan comptable défini dans la nomenclature M 14.

Pour l'année 2020, le Compte Administratif représente :

Dépenses de fonctionnement	:	253 006,82€
Recettes de fonctionnement	:	249 665,80€
Soit un excédent de fonctionnement de		- 3 341,02€

Dépenses d'investissement	:	145 339,51€
Recettes d'investissement	:	140 376,61€
Soit un déficit d'investissement de	:	- 4 962,90€

Soit un déficit global pour 2020 de		- 8 303,62€
--	--	--------------------

Antérieur 2019 :	+ 187 497,67€
Affectation en investissement 2019 :	- 7 898,59€
Résultat 2020 :	- 8 303,92€
Résultat de clôture 2020 :	+ 171 295,16€

Conformément à la loi, Monsieur Le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix,

DÉCLARE que le compte Administratif pour l'exercice 2020 visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCIDE d'approuver le compte administratif présenté, pour la commune, pour l'année 2020.

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2020

Interrogés sur le compte de gestion de la commune, les membres du Conseil Municipal, après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer en écritures ;

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉCIDE d'approuver le compte de gestion présenté, pour la commune, pour l'année 2020.

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNE 2020

Les membres du Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction budgétaire M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 qui représente un déficit de fonctionnement de 3 341.02€ et un déficit d'investissement de 4 962,90€, soit un déficit global de 8 303,62€,

Vu le report en section de fonctionnement de l'année 2019 de 187 497,67€,

Vu le report du déficit en section d'investissement de l'année 2019 de 7 898,59€

Considérant un résultat pour l'année 2020 de – 8 303,92€,

Considérant un résultat de clôture pour 2020 de 171 295,16€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des 10 voix**, DECIDE d'accepter la proposition de l'affectation des résultats 2020 à reporter au Budget Primitif 2021 comme suit :

Report en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021 (Ligne 002) : 171 295,16€

Report en section d'investissement au Budget Primitif 2021 « 001 », solde d'exécution d'investissement reporté : 12 861,49€ (dépenses).

Report en section d'investissement au Budget Primitif 2021 « 1068 », déficit d'investissement : 12 861,49€ (recettes).

4- TAUX DES IMPÔTS 2021

Monsieur Philippe QUILLET, adjoint aux finances, explique l'état 1259 aux membres du Conseil Municipal et propose de reconduire les taux des deux taxes directes locales de 2020 pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'approuver le vote des taux des taxes locales pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière bâtie	39.05
Taxe foncière non bâtie	40.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des 10 voix**, APPROUVE les taux d'imposition de la commune pour l'année 2021.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire propose les montants de subvention suivant le principe : montant fixe de 120€ +10€ par membre habitant Bienville +50€ par manifestation.

Association	Subvention 2021
Coopérative scolaire	400€ (montant forfaitaire)
Crinquieurs du Mont Ganelon	120€ (montant forfaitaire)
Harmonie de Bienville	150€ (montant forfaitaire + 3 habitants)
Association de pêche	130€ (montant forfaitaire + 1 habitant)
Société de chasse	150€ (montant forfaitaire + 3 habitants)

Gym et loisirs	120€ (montant forfaitaire)
Souvenir Français	40€ (5€ par tombe)
APAB	290€ (montant forfaitaire + 17 habitants)
Totaux 2020	1 400€

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2021 en section de fonctionnement (article 65748).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix, DÉCIDE d'approuver les montants de subventions pour l'année 2021.

5-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021

Monsieur Philippe QUILLET présente les projets d'investissements pour l'année 2021 :

Désignation	TTC	HT	CDPT	DETR	COMMUNE		FDC	
					HT	TVA	Montant	%
Allongement ruelle Bayard	11 712.00 €	9 760.00 €	3 416.00 €	3 904.00 €	1 952.00 €	1 952.00 €	488.00 €	5%
Allées cimetière	14 473.56 €	12 061.30 €	4 221.46 €	4 824.52 €	2 412.26 €	2 412.26 €	603.07 €	5%
Îlots de stationnement rue de Fauvillé	12 978.00 €	10 815.00 €	3 785.25 €	4 326.00 €	2 163.00 €	2 163.00 €	540.75 €	5%
Ravalement mairie	24 664.32 €	20 553.60 €	7 193.76 €	8 221.44 €	4 110.72 €	4 110.72 €	1 027.68 €	5%
Plancher et bancs Église	41 946.00 €	34 955.00 €	20 973.00 €	0.00 €	6 991.00 €	6 991.00 €	6 991.00 €	20%
Eaux pluviales rue de la Rocque	35 156.40 €	29 297.00 €	10 253.95 €	11 718.80 €	5 859.40 €	5 859.40 €	1 464.85 €	5%
Carrefour puit	3 022.80 €	2 519.00 €	-	-	1 259.50 €	503.80 €	1 259.50 €	50%
Sortie lotissement vers voie verte	2 740.80 €	2 284.00 €	-	-	1 142.00 €	456.80 €	1 142.00 €	50%
Marquage école	1 788.00 €	1 490.00 €	-	-	745.00 €	298.00 €	745.00 €	50%
Câblage vidéo projecteur école	550.80 €	459.00 €	-	-	229.50 €	91.80 €	229.50 €	50%
Panneau pour SMF	138.00 €	115.00 €	-	-	57.50 €	23.00 €	57.50 €	50%
Panneau d'affichage salle d'attente mairie	582.08 €	485.07 €	-	-	242.54 €	97.01 €	242.54 €	50%
Débrousaieuse	531.19 €	442.66 €	-	-	221.33 €	88.53 €	221.33 €	50%
Tables SMF	3 408.00 €	2 840.00 €	-	-	1 420.00 €	568.00 €	1 420.00 €	50%
Porte vitrée mairie	500.40 €	417.00 €	-	-	208.50 €	83.40 €	208.50 €	50%
4 radiateurs électriques	239.96 €	199.97 €	-	-	99.99 €	39.99 €	99.99 €	50%
Guirlandes devant la mairie	966.00 €	805.00 €	-	-	402.50 €	161.00 €	402.50 €	50%
Groom SMF	247.20 €	206.00 €	-	-	103.00 €	41.20 €	103.00 €	50%
Stores mairie	1 608.00 €	1 340.00 €	-	-	670.00 €	268.00 €	670.00 €	50%

Ordinateur mairie	635.83 €	529.86 €	-	-	264.93 €	105.97 €	264.93 €	50%
Création point d'eau cimetière	5 763.42 €	4 802.85 €	-	-	2 401.43 €	960.57 €	2 401.43 €	50%
Caches conteneurs SMF	512.63 €	427.19 €	-	-	213.60 €	85.44 €	213.60 €	50%
Bornes de propreté	1 050.94 €	840.75 €	-	-	420.38 €	210.19 €	420.38 €	50%
Défibillateurs mairie	1 842.00 €	1 535.00 €	-	-	767.50 €	307.00 €	767.50 €	50%
Prises courant mairie	422.40 €	352.00 €	-	-	176.00 €	70.40 €	176.00 €	50%
Lits superposés dortoir	1 785.40 €	1 487.83 €	-	-	743.92 €	297.57 €	743.92 €	50%
Isoloirs vote	804.00 €	670.00 €	-	-	335.00 €	134.00 €	335.00 €	50%
Total	170 070.13 €	141 690.08 €	49 843.42 €	32 994.76 €	35 612.47 €	28 380.05 €	23 239.44 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix, DÉCIDE de demander la somme de 23 239,44€ pour le Fonds De Concours 2021.

6- BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021

Monsieur Philippe QUILLET, adjoint aux finances, indique que le Budget Primitif est équilibré en investissement et en fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2021 de la commune comme suit :

Budget Primitif 2021 - Fonctionnement					
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
Chapitre 11	Charges à caractère général	140 225,75	Chapitre 002	Résultats d'exploitation reporté	171 295,16
Chapitre 12	Charges de personnel	152 220,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	500,00
Chapitre 14	Atténuation de produits	235,00	Chapitre 70	Vente de produits fabriqués	12 900,00
Chapitre 22	Dépenses imprévues	15 000,00	Chapitre 73	Impôts et taxes	147 898,59
Chapitre 23	Virement à la section fonctionnement	44 000,00	Chapitre 74	Dotations, subventions	66 836,00
Chapitre 65	Autres charges courantes	45 250,00	Chapitre 75	Autres produits	1 001,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 500,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00
Totaux		400 430,75	Totaux		400 430,75

Budget Primitif 2021 - Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	12 861,49	Chapitre 10	Dotations fonds divers réserves	38 141,83
Chapitre 10	Dotations fonds divers réserves	600,00	Chapitre 10	1068 : excédents de fonctionnement	12 861,49
Chapitre 20	Dépenses imprévues	3 897,75	Chapitre 13	Subventions d'investissement	109 395,41
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	Chapitre 21	Virement de la section d'exploitation	44 000,00
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	185 057,49			
Totaux		204 398,73	Totaux		204 398,73

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix, APPROUVE le Budget Primitif de la commune pour l'année 2021.

7- MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION DE SERVICES D'AIDE AU MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEXES

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) dispose d'un service financements extérieurs et partenariats en charge de la recherche, de la négociation et de l'optimisation des subventions auprès des partenaires institutionnels (Europe, État et ses agences, Région, Département).

L'ARC propose donc à ses communes membres de pouvoir disposer de ce service via une convention cadre pluriannuelle de prestation de service. La convention cadre définit les missions ainsi que les coûts afférents. Une facturation forfaitaire, au nombre de financeurs sollicités par opération, est prévue. Cette convention est annexée à la présente.

Cette prestation correspond à l'identification des subventions potentielles, à les négocier et à les optimiser, autant que faire se peut. Le service sera également en charge de monter le ou les dossiers de demande de subvention pour l'opération d'investissement visée et de rédiger toutes les pièces administratives et techniques eu égard à la complétude des dossiers.

Et après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions,

DÉCIDE d'adhérer à cette prestation de service proposée par l'ARC.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fête du village est annulée pour l'année 2021 en raison de l'État d'urgence sanitaire qui est prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et cinquante minutes.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Claude DUPRONT

